

La délégation départementale de la Savoie

Affaire suivie par :

Commission Départementale des Soins Psychiatriques

STATISTIQUES D'ACTIVITE de la COMMISSION DEPARTEMENTALE des SOINS PSYCHIATRIQUES du DEPARTEMENT de la SAVOIE – année 2018

En 2018, dans le département de la Savoie, le nombre des hospitalisations sans consentement a baissé de 14,56% par rapport à l'année précédente.

I. Soins sur Décision du Directeur d'Etablissement (SDDE)

En 2018, 567 hospitalisations pour SDDE ont été prononcées dans le département de la Savoie :
- 339 hospitalisations à la demande d'un tiers (selon les articles L.3212-1-II-1° et L.3212-3)
- et 228 pour péril imminent sans tiers (procédure prévue par l'article L.3212-1-II-2°).

Par rapport à 2017, ces chiffres traduisent :

- une hausse de 23,22% des soins d'urgence avec tiers (L.3212-3)
- et une hausse de 21,28% des soins pour péril imminent sans tiers (L.3212-1-II-2°).

En passant de 79 à 80 hospitalisations, les SDDE avec tiers (L.3212-1-II-1°) sont stables entre 2017 et 2018.

En 2018, pour les SDDE, le nombre de levées d'hospitalisations a augmenté de 15,15% par rapport à 2017.

Répartition et évolution des mesures de SDDE sur 2 ans :

Nbre de SDDE	2017	2018	Evolution 2017 / 2018
L.3212-1-II-1° (avec tiers)	80	79	- 1,25%
L.3212-1-II-2° (péril imminent sans tiers)	188	228	+ 21,28%
L.3212-3 (urgence avec tiers)	211	260	+ 23,22%
SPDT + 3 mois	Données non disponibles		
Levées	462	532	+ 15,15%

II. Soins Psychiatriques à la Demande du Représentant de l'Etat (SPDRE)

II-1 En 2018, 50 mesures en Soins Psychiatriques à la Demande du Représentant de l'Etat (SPDRE) ont été prononcées dans le département de la Savoie et ce, au titre des articles :

- L.3213-1 -y compris les mesures issues de L.3213-6
- L.3213-2
- L.3213-7
- D-398 du Code de Procédure Pénale et L.3214-3 du CSP.

Ces 50 mesures traduisent une augmentation de 13,64% par rapport à l'année 2017.

Tableau d'évolution, sur 2 ans, du nombre d'entrées (par article et en totalité) :

Entrées	2017	2018	Evolution 2017 / 2018
L.3213-1 (direct Préfet)	11	12	+ 9,09%
L.3213-2 (décision du maire)	12	16	+ 33,33%
L.3213-6 (de SPDT en SPDRE)	Incluses dans L.3213-1		/
L.3213-7 provenant de 706-135 (IP)	2	0	- 100,00%
Détenu(e)s : D-398 & L.3214-3	19	22	+ 15,79%
TOTAUX	44	50	+ 13,64%

Les hospitalisations SPDRE selon la procédure de l'article L.3213-1 (= SPDRE prononcés directement par le préfet au vu d'un certificat médical circonstancié ne pouvant émaner d'un psychiatre de l'établissement d'accueil) ont augmenté de 9,09% en 2018 par rapport à 2017.

En 2018, elles représentent 24% des hospitalisations SPDRE, contre 25% en 2017.

En 2018, les SPDRE selon la procédure de l'article L.3213-2 (= décision du Maire) ont augmenté de 33,33% par rapport à l'année précédente : ces soins représentent 32% des hospitalisations en SPDRE prononcées dans l'année 2018, contre 27,27% en 2017.

II-2 Activité du service de l'ARS :

Le service des soins sans consentement de l'ARS gère les SPDRE : en termes d'arrêtés préfectoraux établis, il est enregistré une augmentation de 64,03% de l'activité du service entre 2017 (114 arrêtés établis) et 2018 (**187** arrêtés établis).

Arrêtés	Nombre
<i>Admission</i>	50
<i>Réintégration</i>	4
<i>Transfert sans distinction</i>	5
<i>Levée</i>	35
<i>Maintien</i>	29
<i>Programme de soins / Modification programme de soins</i>	13
<i>Transformation L3214-3 en L3213-1</i>	1
<i>72 H</i>	50
TOTAL	187

Si l'activité est massivement celle des arrêtés d'admission, elle s'oriente aussi vers les arrêtés de renouvellement de mesures SPDRE, de programmes de soins, de modification de programmes de soins, de réintégration et de transfert sous SPDRE (inter et intra départements, définitifs ou temporaires et séjour en Unité pour Malades Difficiles ou bien à l'Unité de Soins Intensifs Psychiatriques de BRON).

Il faut remarquer une baisse de 30% des arrêtés de levées en SPDRE :

	2017	2018	Evolution 2017 / 2018
Nbre de levées	50	35	- 30%

II-3 Expertises :

Activité stable entre 2017 et 2018, avec 3 expertises psychiatriques réalisées chaque année.

III. ACTIVITE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

La commission s'est réunie 4 fois au cours de l'année 2018.

NB : réunions des 27-04, 08-06, 19-10 et 07-12-2018.

III-1 Visites

Le CHS de la Savoie, établissement du ressort de la CDSP-73, a été visité 1 fois en 2018.

III-2 Synthèse faite par la CDSP

Au CHS de la Savoie :

- *Concernant la tenue des registres par l'établissement : pas d'anomalies ;*
- *Concernant le respect des libertés individuelles et la dignité des personnes : pas de faits particuliers à signaler ;*
- *Concernant les patients visités : 5.*

III-3 Examen de dossiers de patients

Au cours des 4 réunions tenues à la délégation territoriale de l'ARS, 696 dossiers ont été examinés :

- ✓ SPDT de moins de trois mois : 557
- ✓ SPDT de plus de trois mois, six mois et un an : 122
- ✓ SPDRE d'un an et plus : 17

III-4 Réclamations

En 2018, la commission a été destinataire de 8 réclamations, soit une baisse de 42,11% par rapport à 2017.

**La Présidente de la C.D.S.P
de la Savoie,**